

*Article 21 du Règlement***LE PRIX NOBEL DE LA PAIX**

HOMMAGE À LECH WALESA

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, hier, à la période des questions, le premier ministre, interrogé par le chef de l'opposition officielle au sujet de l'avion coréen abattu en Union soviétique, a déclaré que les superpuissances doivent cesser de s'invectiver l'une l'autre quand le monde est à deux doigts de la catastrophe et de la guerre atomique. Le premier ministre a proposé un règlement pacifique à l'incident tragique de l'avion coréen. Ceux qui recherchent des règlements pacifiques plutôt que le combat sont des candidats tout désignés au prix Nobel de la paix.

Dans la même veine, je constate avec plaisir que le comité du prix Nobel de la paix a décerné le prix de 1983 à Lech Walesa, chef du syndicat Solidarité en Pologne.

Grâce à l'attitude pacifique qu'a adoptée Lech Walesa en revendiquant le droit des travailleurs polonais de se donner des syndicats libres, on a évité bien des effusions de sang en Pologne. Les manifestations organisées par Lech Walesa ont été nombreuses, mais elles ont conservé un caractère pacifique. De fait, Lech Walesa a réussi à détourner la Pologne de l'abîme où elle allait plonger. L'attribution du prix Nobel de la paix à Lech Walesa, redonne courage aux travailleurs et à tous ceux, dans le monde entier, qui chérissent la liberté. En prenant cette décision, le comité du prix Nobel de la paix a souligné l'importance capitale de la liberté d'association et de la paix.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES FONDIS

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, les agriculteurs canadiens sont très bouleversés devant l'indifférence manifestée par le gouvernement fédéral à l'égard de leurs besoins pressants en matière de crédit. Il incombe normalement à la Société du crédit agricole de répondre à ces besoins; mais elle n'en fait rien.

La Chambre a modifié la loi sur le crédit agricole pour permettre à la Société de s'acquitter à nouveau de son rôle traditionnel en étant la source principale de crédit agricole à long terme. En dépit de cela, des administrateurs de la Fédération canadienne de l'agriculture ont fait remarqué dernièrement que:

Les agriculteurs constatent avec grande consternation que le ministre des Finances veut restreindre la capacité de la SCA d'emprunter des capitaux suffisants pour faire face aux besoins urgents en matière de crédit. De deux choses l'une: le gouvernement n'est pas au courant des difficultés du secteur agricole à cet égard, ou alors ces difficultés le laissent indifférent, ce qui serait impardonnable de sa part. Les revenus agricoles actuels étant désolamment bas, il convient de permettre à la Société du crédit agricole de respecter les obligations du gouvernement fédéral en matière de crédit agricole, et même de lui faciliter la tâche à cet égard, au lieu de lui mettre des bâtons dans les roues, comme semble vouloir faire le ministre des Finances.

● (1410)

Le système bancaire commercial sur lequel le gouvernement s'est déchargé de toute responsabilité n'offre tout simplement pas de crédit à long terme. Il convient de blâmer le gouvernement du Canada d'avoir négligé d'approvisionner la Société du

crédit agricole avec des fonds suffisants. Par sa négligence il empêche de nombreux agriculteurs canadiens de réaliser leur vœu qui était de continuer à exploiter leur ferme et à produire des denrées alimentaires pour leurs concitoyens.

* * *

AIR CANADA

LE CONTRECOP DE L'ACCIDENT SURVENU À GIMLI—LA RÉTROGRADATION DU PILOTE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, c'est avec consternation que j'apprends, comme j'en suis sûr bien des députés, qu'Air Canada a décidé de prendre des mesures disciplinaires contre le capitaine Robert Pearson, qui a réussi admirablement l'atterrissage forcé de son Boeing 767 sur l'aérodrome de Gimli, en juillet. Il sera rétrogradé pour six mois.

Au moment de l'incident, on n'avait eu, et à juste titre, que des éloges pour le capitaine Pearson qui était parvenu à poser son appareil, sauvant ainsi la vie des 61 passagers, épargnant l'appareil et évitant des poursuites de millions de dollars à Air Canada.

Je ne crois pas qu'il soit justifié de la part d'Air Canada de s'en prendre à son personnel volant et à ses rampants, la responsabilité de l'accident incombant de toute évidence à la société d'État qui aurait dû établir des méthodes rigoureuses de formation et de service dans le cas des Boeing 767.

Que les employés de Montréal et d'Ottawa aient commis les mêmes erreurs en jugeant manuellement le niveau de carburant prouve que la société Air Canada ne dispose pas de méthodes pour remédier à ce type de situation.

Au lieu d'imposer des sanctions à ses employés, Air Canada devrait réviser ses méthodes de formation et de service pour le nouveau Boeing 767. Qu'elle épargne le capitaine Pearson et les autres travailleurs et s'assure de donner à tous ses employés une formation rigoureuse.

* * *

LE GRAIN

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU GRAIN DE L'OUEST

M. Arnold Malone (Crowfoot): Les objectifs du Programme de stabilisation du grain de l'Ouest sont louables. Les revenus agricoles fluctuent en effet selon des variables imprévisibles et il est donc très utile de pouvoir compter sur un programme de stabilisation.

Les agriculteurs des Prairies ont été cependant stupéfaits et interdits d'entendre le ministre des Transports (M. Axworthy) annoncer hier qu'il n'était pas prévu d'effectuer cette année de versements en vertu de ce Programme. Leur réaction confirme en vérité le fait déjà notoire que les rouages et l'administration du Programme sont insensibles aux réalités économiques, aux besoins individuels des agriculteurs, et que le Programme se prête aux manipulations politiques. Les agriculteurs des Prairies réclament à grands cris qu'on y apporte des modifications afin que ce programme, bon en principe, donne les résultats attendus.